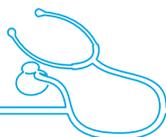




Fit for Finance

Le bulletin d'information de l'ASTF



Les conférences de l'ASTF

Depuis le mois d'avril 2008, l'ASTF organise régulièrement des conférences qui ont trait à la santé et au bien-être au travail.

Lors de notre pratique quotidienne, nous pouvons constater que bon nombre de nos entreprises-membres ont un besoin d'information quant aux possibilités légales et sociales qu'offrent les lois et règlements qui ont trait à la médecine du travail. Dans un souci d'information et d'amélioration de la qualité de nos services, nous avons entamé l'organisation d'une série de conférences ayant pour sujet des thèmes de santé, de sécurité et de bien-être au travail. Ces conférences s'adressent aux intervenants en ressources humaines et aux travailleurs désignés en premier lieu, mais tous les salariés sont concernés et pourront y trouver

réponses.

La première de ces conférences a eu lieu en avril 2008 et avait comme sujet le reclassement professionnel et la dispense de travail de la femme enceinte.

Lors de la deuxième conférence, les sujets du sick building syndrom, de l'étude du poste de travail sur ordinateur et de l'analyse de la qualité de l'air, de l'ambiance thermique et de l'éclairage furent traités.

La troisième conférence a abordé le prix de santé en entreprise, la problématique des facteurs de risques cardio-vasculaires et les moyens de les dépister par des actions ciblées comme les bilans de santé.

Enfin la dernière conférence en date du mois de novembre traitait des dépendances, alcool, tabac et autres drogues et l'approche délicat de cette problématique en entreprise.

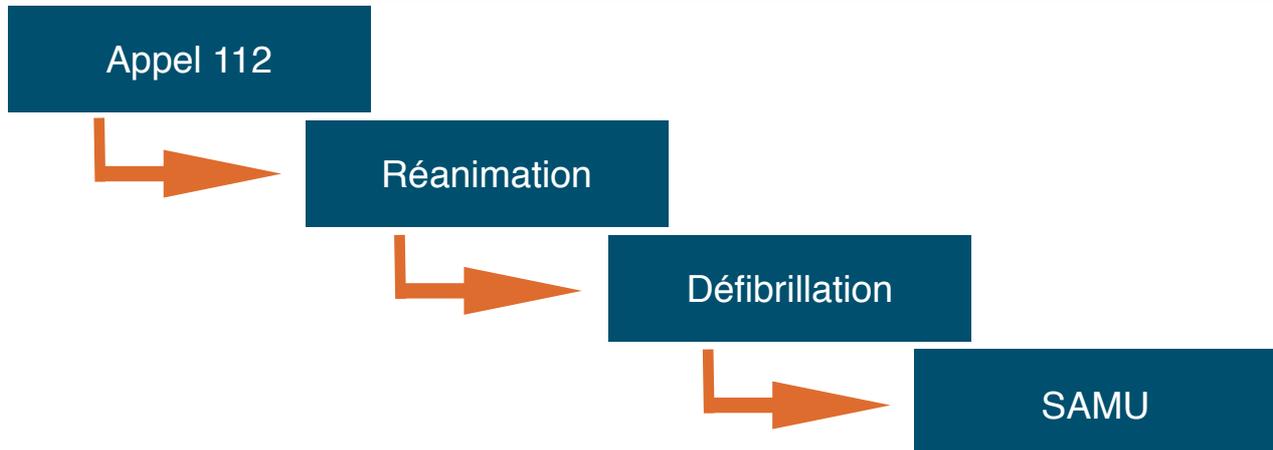
L'ASTF continuera ses conférences en 2009. Le prochain sujet retenu pour le mois de février est la gestion des âges en entreprise, véritable défi face au vieillissement démographique de notre population.

Travailleur désigné:

Les conférences de l'ASTF d'une durée de deux heures sont validées comme formation continue des travailleurs désignés.

Les défibrillateurs semi-automatiques (DSA)

Algorithme recommandé en entreprise



En 1960 la réanimation cardio-pulmonaire (CPR) a été introduite.

Malgré cela, le taux de survie des patients qui font un arrêt cardio-respiratoire en milieu extra-hospitalier n'est que de 5%.

L'unique possibilité de stopper avec efficacité la cause la plus fréquente de l'arrêt circulatoire soudain, à savoir la fibrillation ventriculaire, est le défibrillateur externe.

Le développement révolutionnaire des DSA fait que ces appareils peuvent être utilisés par pratiquement tout le monde, mais il est important que la chaîne de survie soit mise en place rapidement.

En effet, les chances de survie diminuent en moyenne

de 7-10 % par minute de fibrillation ventriculaire non-t. Le premier secouriste double ou même triple les chances de survie et va jusqu'à les décupler conjointement avec la défibrillation semi-automatique.

L'algorithme de la chaîne de survie commence toujours par l'appel des secours médicalisés au numéro 112. En entreprise, il est primordial d'organiser la chaîne d'appel et d'assurer que dès l'arrivée des secours, ils soient efficacement dirigés vers la personne en détresse.

La réanimation de base par un secouriste est la deuxième étape indispensable. Le secouriste respectera l'ordre ABCD:

-A comme libérer les voies Aériennes

-B comme respiration par

Bouche à bouche

-C comme Compression thoracique

-D comme Défibrillation.

Les efforts de réanimation seront maintenus jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés.

Le Luxembourg vient de légiférer en matière de défibrillation. Suivant le règlement grand-ducal du 19 novembre 2008, toute personne est autorisée à utiliser un défibrillateur automatique!.(cf astf.lu pour télécharger la loi).

Les fabricants de DSA vendent leur produit en combinaison avec une formation d'utilisation. Il est hautement recommandé de faire suivre aux utilisateurs un cours de premiers secours auparavant.

La santé au travail- une responsabilité d'entreprise

Interview avec Etienne Planchard, DRH de la Banque de Luxembourg



Dans le cadre de la conférence de l'ASTF qui s'est tenue le 30 septembre 2008, Etienne Planchard a souligné que "la politique de prévention en matière de santé mise en place par la Banque faisait partie intégrante de sa responsabilité d'entreprise".

ASTF : Monsieur Planchard, la Banque de Luxembourg a reçu en 2007 le Prix de la Santé

en Entreprise.

E.P.: En effet, l'octroi de ce prix témoigne de l'importance accordée par la Banque à la santé et au bien-être de ses quelque 770 employés. Nous menons en particulier des actions dans le domaine médical, le sport, la restauration et la mobilité.

ASTF : De quelles interventions dans le domaine médical s'agit-il?

E.P.: D'une part nous proposons à tous nos collaborateurs un check-up, en partenariat avec l'ASTF-Prévention. Nos employés bénéficient ainsi, à un rythme tri-annuel, d'un bilan de santé et de conseils personnalisés pour le maintien de celle-ci. D'autre part, nous agissons à l'échelle collective en proposant la vaccination anti-grippale, une aide au sevrage tabagique et des formations aux premiers secours. A propos de ces dernières, le but à moyen terme de ces formations de base est que chaque employé de la Banque maîtrise les gestes élémentaires qui peuvent sauver une vie.

ASTF : Dans le domaine du sport, vous fêtez cette année le dixième anniversaire de votre salle de sport.

E.P.: Tout à fait. Notre salle de fitness à Howald existe depuis 1998 et connaît beaucoup de succès auprès de nos employés. Nous disposons d'un équipement sportif très moderne et des cours collectifs sont assurés par des coaches professionnels. Les heures d'ouverture étendues permettent aux collaborateurs d'intégrer leur activité physique dans le déroulement de leur journée de travail sans perte de temps. Nous venons d'ailleurs d'ouvrir une deuxième salle de fitness dans notre bâtiment à la Grand-rue.

ASTF : Vous fêtez par la même occasion l'ouverture de votre nouveau restaurant d'entreprise.

E.P.: Oui, nous avons entièrement revu le concept de notre restauration. Dorénavant, les employés peuvent déjeuner selon leur envie ou temps disponible dans trois zones : une zone dédiée au service à table 'comme au restaurant', une zone de restauration rapide avec self service et finalement une zone de petite restauration avec sandwiches, salades, etc.



L'accent est mis sur une cuisine légère, fraîche et équilibrée

ASTF : Avez-vous d'autres projets sociaux qui visent le bien-être et l'épanouissement de vos salariés?

E.P.: Nous avons élaboré un plan de mobilité dans le but de promouvoir les transports alternatifs (covoiturage, transports en commun, marche à pied, vélo) par rapport à la voiture individuelle. Nous avons également mis en place un service de conciergerie d'entre-

prise en ligne qui propose toute une gamme de services pratiques pour décharger nos employés de certaines contraintes de la vie quotidienne.

ASTF : Que pensent les employés de tous ces efforts?

E.P.: La Banque de Luxembourg connaît un taux élevé de fidélité de ses collaborateurs :14 ans de taux d'ancienneté moyen! Je pense que ce chiffre parle de lui-même!

ASTF: Merci, Monsieur Planchard!



*Toute l'équipe de l'ASTF
vous souhaite un joyeux Noël
et une heureuse année
2009*

